



Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants

41 Rue Fénelon – appartement 5. BP 2
97461 Saint-Denis CEDEX
Tel : 0262 41 38 67 / courriel : cedaace@wanadoo.fr



27^e CHAMPIONNAT REGIONAL D'ORTHOGRAPHE Année scolaire : 2019/2020

REGLEMENT

Article 1 :

Ce concours, organisé par le CEDAACE (Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants) et le Conseil Départemental en collaboration avec l'Académie de La Réunion, s'adresse aux élèves des CM1, CM2, 6^e, 5^e, 4^e et 3^e.

Article 2 :

Le Championnat se déroule en 3 étapes :

ATTENTION : L'étape des préliminaires est supprimée.

- **1^{ère} étape** : jeudi 20 février 2020
- **2^e étape** : samedi 25 avril 2020
- **FINALE** : samedi 13 juin 2020, dans l'hémicycle du Conseil Départemental.

Article 3 :

Les champions des trois années précédentes sont autorisés à participer aux différentes phases du concours, s'ils sont vainqueurs, le jury leur décernera un prix spécial.

Article 4 :

La 1^{ère} étape aura lieu le **jeudi 20 février 2020 à 10h sur les ondes de Réunion La 1^{ère} et sur le www.departement974.fr**.

Les directeurs et les chefs d'établissement retiendront les 10 meilleures copies de chaque classe en y indiquant avec précision l'adresse complète de l'établissement scolaire, ainsi que les nom, prénom et classe de l'élève et les feront parvenir avant le vendredi 6 mars 2020 à l'adresse suivante + la fiche de participation :

CEDAACE
41 Rue Fénelon. BP 2
97461 SAINT- DENIS CEDEX

Le nombre de participants à la demi-finale (2^e étape) étant limité, la sélection sera faite par un jury désigné par le CEDAACE qui retiendra les 300 meilleures copies de l'île, toutes catégories confondues.

Seuls les candidats retenus par le jury du CEDAACE participeront à la demi-finale.

Article 5 :

La 2^e étape se déroulera le **samedi 25 avril 2020 à 14 heures** dans un établissement scolaire. (Le lieu sera précisé sur la convocation).

Seuls les demi-finalistes ayant reçu une convocation nominative du CEDAACE seront autorisés à y participer.

Ils se rendront par leurs propres moyens sur le lieu du concours.

Les résultats seront communiqués par courrier aux établissements scolaires des candidats.

Article 6 :

La finale aura lieu le **samedi 13 juin 2020**, dans l'hémicycle du Conseil Départemental. **La correction et la délibération auront lieu immédiatement sur place par un jury désigné par le CEDAACE.**

Article 7 : PRIX

* **Pour le Champion Régional de chaque catégorie** (6 catégories) :

- 1 carte cadeau de 500 € - 1 pack de téléphonie mobile - 1 dictionnaire - 1 diplôme

* **Pour le 1^{er} Vice-Champion Régional de chaque catégorie** (6 catégories) :

- 1 carte cadeau de 250 € - 1 pack de téléphonie mobile - 1 dictionnaire - 1 diplôme

* **Pour le 2^e Vice-Champion Régional de chaque catégorie** (6 catégories) :

- 1 carte cadeau de 150 € - 1 pack de téléphonie mobile - 1 dictionnaire - 1 diplôme

Tous les finalistes recevront une attestation de participation - 1 dictionnaire - divers lots des sponsors partenaires.

Article 8 :

Le CEDAACE dégage sa responsabilité pour tout incident technique ne relevant pas de sa compétence, et en particulier en cas de mauvaise réception radiophonique ou de problèmes de transport qui empêcheraient le bon déroulement des épreuves.

Article 9 :

Le CEDAACE, en cas d'imprévu survenant au cours du déroulement général, se réserve le droit d'aménager celui-ci pour préserver la réussite de cette action.

Article 10 :

La notation du jury est souveraine et sans appel. Aucun recours portant sur le déroulement du concours, les résultats ou les décisions du jury, ne pourra être accepté.

Article 11 :

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement qui₂ sera porté à la connaissance des candidats, et de leurs enseignants avant les épreuves.



Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants

41 Rue Fénelon – appartement 5. BP 2
97461 Saint-Denis CEDEX
Tel : 0262 41 38 67 / courriel : cedaace@wanadoo.fr



27^e Championnat Régional d'Orthographe Année scolaire : 2019/2020

Fiche de participation au Championnat Régional d'Orthographe.

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

.....

Téléphone et fax :

e-mail :

	Nombre de classes participantes	Nombre d'élèves ayant participé à la 1 ^{ère} étape
CM1		
CM2		
6e		
5e		
4e		
3e		

Nom du PROFESSEUR ou RESPONSABLE de l'établissement :
.....

Le Chef d'établissement
(Signature + cachet de l'établissement)

A retourner au CEDAACE par mail avant le 6 mars 2020.